

# Conférence du désarmement

7 septembre 2016

Français  
Original : anglais

---

## **Note verbale datée du 28 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, transmettant le texte des déclarations faites par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée les 26 et 28 août 2016**

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte des déclarations faites par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée les 26 et 28 août 2016.

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée prie le secrétariat de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte des déclarations ci-joint soit publié et distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.

GE.16-15529 (F) 270916 031016



\* 1 6 1 5 5 2 9 \*

Merci de recycler



## **Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée**

1. L'annonce de l'essai, mené à bien par des scientifiques et techniciens spécialisés dans le domaine de la défense nationale de la République populaire démocratique de Corée, d'un missile balistique lancé par sous-marin a provoqué des commotions au sein de la communauté internationale.
2. Dans ce contexte, des éléments indésirables créent un climat de pression exercée sur la République populaire démocratique de Corée au sujet de cet essai.
3. Les États-Unis, suivis par certains pays, condamnent l'essai mené par la République populaire démocratique de Corée et le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu une « consultation urgente » à ce sujet.
4. Estimant que l'essai, qui a pleinement démontré la capacité d'attaque nucléaire de notre nation indépendante et autosuffisante, constituait une « violation des résolutions », les États-Unis et ses alliés ont porté la question devant le Conseil de sécurité pour examen. Il s'agit d'une odieuse provocation qui n'est pas sans évoquer un coupable qui porterait plainte contre la victime.
5. Il y a seulement quelques mois, les États-Unis organisaient des exercices militaires conjoints (*Key Resolve* et *Foal Eagle 16*) et parlaient ouvertement d'« occuper Pyongyang », après avoir envoyé en Corée du Sud des moyens et des troupes stratégiques nucléaires d'une envergure plus importante que jamais.
6. Aujourd'hui, ils sont désespérément en train de mettre en scène de nouvelles manœuvres militaires conjointes dans le dessein d'organiser une attaque nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée, et ce, malgré l'opposition et la condamnation unanimes de tous les Coréens et de l'opinion publique mondiale.
7. Ces préparatifs de guerre créent une situation tangente dans la péninsule coréenne, en donnant l'impression qu'un conflit nucléaire pourrait éclater à tout moment.
8. Cette intimidation nucléaire scandaleuse exercée par les États-Unis n'a eu qu'une seule conséquence, à savoir que la République populaire démocratique de Corée n'a cessé de renforcer ses capacités d'attaque nucléaire.
9. L'essai de tir de missile balistique par sous-marin, qui a été mené avec succès sans aucune répercussion sur la sécurité des pays voisins, est une manifestation frappante de la formidable puissance et de la force inépuisable de la Corée indépendante et autosuffisante, qui n'ont fait que se raffermir à travers les épreuves de l'histoire et face à tous les défis que lui lance l'ennemi.
10. Les résultats de l'essai de tir ont prouvé de façon tangible que la République populaire démocratique de Corée avait rejoint le rang des puissances militaires pleinement équipées pour lancer une attaque nucléaire. Les États-Unis auront beau essayer de le nier, le territoire américain et son théâtre d'opérations dans le Pacifique sont désormais à portée de tir de la République populaire démocratique de Corée.
11. Si l'occasion se présente, l'armée et le peuple de la République populaire démocratique de Corée n'hésiteront pas à frapper sans pitié les États-Unis afin d'écraser l'injustice nucléaire car le pays a désormais mis en place tous les moyens techniques nécessaires pour se défendre contre l'hégémonie nucléaire des États-Unis.

12. Les actions irréfléchies des États-Unis, lorsqu'ils s'offusquent des essais de tir de la République populaire démocratique de Corée, ne feront que précipiter son autodestruction. La meilleure façon d'échapper à l'ire de la République populaire démocratique de Corée et à sa frappe mortelle est de ne porter atteinte ni à sa dignité ni à sa sécurité, en faisant preuve de prudence et de retenue.

13. Si les États-Unis tentaient, ne serait-ce qu'un peu, de menacer la dignité et les droits vitaux de la République populaire démocratique de Corée en dépit de son avertissement solennel, cette dernière continuerait de prendre, l'une après l'autre, les mesures marquantes dont elle a les moyens en tant que puissance militaire à part entière.

## **Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée**

1. Les États-Unis et leurs partisans ont commis un acte d'hostilité grave en publiant une déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité de l'ONU, par laquelle celui-ci reproche à la République populaire démocratique de Corée ses initiatives en vue de renforcer ses instruments de dissuasion nucléaire à des fins de légitime défense, comme l'essai de tir d'un missile balistique stratégique lancé par sous-marin.
2. Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement le communiqué de presse du Conseil de sécurité de l'ONU, qu'il qualifie de produit d'actes de brigandage commis par les États-Unis et d'autres forces hostiles visant à critiquer la République populaire démocratique de Corée et à l'empêcher d'exercer son droit de légitime défense.
3. La récente déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité résulte d'une machination orchestrée par les États-Unis et constitue une violation injustifiable de la souveraineté et de la dignité de la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'une provocation irresponsable qui menace la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.
4. Le Conseil de sécurité a délibérément ignoré la plainte écrite déposée par la République populaire démocratique de Corée contre les exercices militaires agressifs effectués conjointement par les États-Unis et la Corée du Sud, mais critiqué les initiatives prises par la République populaire démocratique de Corée pour renforcer ses capacités dissuasives aux fins de légitime défense, faisant ainsi le jeu des États-Unis. En prenant cette mesure illégale, l'instrument du monde s'est rangé, sans faire preuve de la moindre once d'impartialité, du côté des États-Unis dans le grave face-à-face qui les oppose à la République populaire démocratique de Corée.
5. Les États-Unis et leurs partisans qualifient les mesures de légitime défense prises par la République populaire démocratique de Corée de violations des « résolutions » du Conseil de sécurité de l'ONU, entre autres, mais le Secrétariat de l'ONU lui-même ne dit pas clairement si les « résolutions » en question sont des documents légitimes conformes à la Charte des Nations Unies.
6. La République populaire démocratique de Corée possède d'importants moyens qui lui permettraient de réduire très rapidement en cendres les troupes d'agression sur le territoire des États-Unis et sur le théâtre d'opérations dans le Pacifique si l'occasion lui était donnée de riposter à la politique d'hostilité et à la menace nucléaire américaines sans précédent.
7. La République populaire démocratique de Corée a déjà averti les États-Unis qu'en lui reprochant avec imprudence son essai de tir de missile balistique lancé par sous-marin, ils ne font que précipiter leur autodestruction et que le meilleur moyen d'échapper aux frappes meurtrières de son peuple en rage est de s'abstenir de porter atteinte à sa dignité et à sa sécurité, en faisant montre de prudence et de sang-froid.
8. Maintenant que les États-Unis ont menacé sa dignité et son droit à l'existence en bravant son avertissement des plus fermes, la République populaire démocratique de Corée continuera, en tant que puissance militaire à part entière, à prendre des mesures spectaculaires.
9. Les États-Unis et leurs vassaux seront tenus entièrement responsables de toutes les conséquences qui en découleront.